



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PERMIS D'URBANISME – Dossier n° 53736

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue d'Itterbeek 482

- Identité du demandeur : Lycée Soeur Emmanuelle

- Demande de : permis d'urbanisme : Construire un abri à vélos de 25 places

Nature de l'activité principale : Equipement collectif

Zone: PRAS: zone agricole, zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public PPAS: "ZONE RURALE"Date arrêté: 1974-03-29Référence NOVA: 01/PPAS/166219 Motifs principaux de l'enquête:

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

## L'enquête se déroule :

À partir du 26/05/2025 et jusqu'au 09/06/2025 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <a href="https://openpermits.brussels">https://openpermits.brussels</a> (du 26/05/2025au 09/06/2025)

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht service Permis d'Urbanisme rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous tel.: 02/800.07.74 ou par courriel: commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

## Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service **Permis d'urbanisme** à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le **09/06/2025**
- Par courriel: commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

## Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra:

- Le jeudi 19 juin 2025.
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 19/05/2025

Pour le Collège.

Par délégation :

Pour le service Permis d'urbanisme

M. BREYNE

Responsable du service

